

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
22 octobre 2020
n° 36 / 7881^e
pages 2001 à 2056



CHRONIQUE / Droit bancaire

Les placements atypiques et la vigilance du banquier

> *Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon*

2018

ÉDITORIAL

2001 Tanguy, c'est fini, De l'amour parasite à l'autonomie infantile, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 2004 Crédit immobilier (domiciliation des revenus) : validité de la loi française
- 2007 Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) : discipline de la procédure
- 2009 Filiation (recherche de paternité) : atteinte au respect de la vie privée en cas de refus
- 2009 Cryptologie (convention secrète de déchiffrement) : déverrouillage d'un téléphone portable
- 2010 Prescription (action publique) : application dans le temps de la réforme de 2017

POINT DE VUE

2016 Le départ des alliés, *Xavier Labbée*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2025 **Chronique** : Réforme du droit de la responsabilité civile, préjudices réparables et office du juge, Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance, *Kouroch Bellis*
- 2033 **Panorama** : Sociétés et groupements, *Eady Lamazerolles et Anne Rabreau*
- 2043 **Notes** : Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD par Google ?, note sous CE 19 juin 2020, *Fabienne Jault-Seseke*
- 2046 Appel civil : une main de fer dans un gant de velours, note sous Civ. 2^e, 17 sept. 2020, *Maxime Barba*
- 2051 La confiscation d'un bien commun en réponse à l'infraction commise par l'un des époux, note sous Crim. 9 sept. 2020, *Nathan Ailix*

ENTRETIEN

2056 Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel

DALLOZ



Version numérique incluse*



322036



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 0140645366
Fax 0140645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 0140922085

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

2001

Tanguy, c'est fini
De l'amour parasite à l'autonomie infantile

ACTUALITÉS

2004

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Contrat à distance (droit de rétractation) :
paiement des prestations fournies,
CJUE 8 oct. 2020

Crédit immobilier (domiciliation
des revenus) : validité de la loi française,
CJUE 15 oct. 2020

Crédit à la consommation (défaut de mise en
demeure) : portée d'une injonction de payer,
TJ Nice, 23 sept. 2020

Entreprise en difficulté

Créance postérieure (priviligée) : créance
d'honoraires d'avocat, *Com. 7 oct. 2020*

Arrêt des poursuites individuelles :
action en nullité d'un contrat de vente,
Com. 7 oct. 2020

Arrêt des procédures d'exécution : portée
d'une fusion-absorption, *Com. 7 oct. 2020*

Liquidation judiciaire (bail d'habitation) :
congé pour vente avant cession
de gré à gré, *Com. 7 oct. 2020*

Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) :
discipline de la procédure, *Com. 7 oct. 2020*

Sauvegarde (administrateur) : portée de la
mission de surveillance, *Com. 7 oct. 2020*

2008

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'agent sportif (forme) : portée
de l'absence de signature électronique,
Civ. 1^{er}, 7 oct. 2020

Responsabilité médicale (ONIAM) :
préjudices économiques consécutifs
au décès, *Civ. 1^{er}, 7 oct. 2020*

Famille-Personne-Succession

Filiation (recherche de paternité) : atteinte
au respect de la vie privée en cas de refus,
Civ. 1^{er}, 14 oct. 2020

2009

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cryptologie (convention secrète
de déchiffrement) : déverrouillage
d'un téléphone portable, *Crim. 13 oct. 2020*

Secret professionnel (action civile) :
irrecevabilité de la constitution du médecin,
Crim. 13 oct. 2020

Procédure pénale

Prescription (action publique) :
application dans le temps de la réforme
de 2017, *Crim. 13 oct. 2020*

Action publique (procédure pénale) :
constatation du caractère illégal
des actes accomplis,
Crim. 13 oct. 2020

Enquête européenne (délai de
transfèrement) : épidémie de Covid-19,
Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (appel immédiat) :
computation du délai,
Crim. 14 oct. 2020

Détention provisoire (état d'urgence
sanitaire) : recevabilité de l'appel,
Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (mise en liberté) :
non-respect du délai d'examen
de la demande,
Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (mandat d'amener) :
mesure visant un mineur,
Crim. 14 oct. 2020

Détention provisoire (placement) :
contrôle de la chambre de l'instruction,
Crim. 14 oct. 2020

2014

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

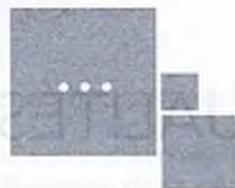
Accident du travail (faute inexcusable) :
manquement à l'obligation
légale de sécurité,
Civ. 2^e, 8 oct. 2020

2015

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Expertise (contradictoire) :
rapport opposé à une partie
non appelée ou représentée,
Civ. 1^{er}, 9 sept. 2020



2016 Le départ des alliés
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2018 Les placements atypiques
et la vigilance du banquier
par Nicolas Kilgus
et Thibault de Ravel d'Esclapon

2025 Réforme du droit de la responsabilité civile,
préjudices réparables et office du juge.
Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance
par Kouroch Bellis

PANORAMA

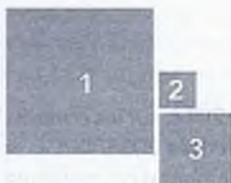
2033 Sociétés et groupements
septembre 2019 – août 2020
par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

NOTES

2043 Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD
par Google ?, note sous CE 19 juin 2020
par Fabienne Jault-Seseke

2046 Appel civil : une main de fer dans un gant de velours,
note sous Civ. 2^e, 17 sept. 2020
par Maxime Barba

2051 La confiscation d'un bien commun en réponse
à l'infraction commise par l'un des époux,
note sous Crim. 9 sept. 2020
par Nathan Allix



ENTRETIEN

2056 Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions
de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr